



Communiqué de presse

Le 18 juillet 2017

FUTUREN constate la conversion des OCEANES détenues par le groupe EDF Energies Nouvelles au 5 juillet 2017

Le groupe EDF Energies Nouvelles a converti, sur la base du ratio de conversion temporairement ajusté de 8,16 actions par OCEANE¹, les 5 916 569 OCEANES qu'il détenait au 5 juillet 2017 et a ainsi reçu 48 279 202 nouvelles actions FUTUREN.

Avec cette opération, le groupe EDF Energies Nouvelles détenait, au 14 juillet 2017, 231 055 585 actions FUTUREN, représentant autant de droits de vote, soit 83,95 % du capital et 83,71 % des droits de vote de la Société.

Suite à cette conversion, le capital social de FUTUREN se compose de 275 214 652 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

L'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par le groupe EDF Energies Nouvelles actuellement en cours sur les actions et les OCEANES de FUTUREN est ouverte jusqu'au 19 juillet 2017 inclus.

À propos de FUTUREN

FUTUREN est un producteur d'électricité d'origine éolienne, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien. Le Groupe développe, construit et exploite des parcs éoliens dans quatre pays : l'Allemagne, la France, le Maroc et l'Italie. Au total, le Groupe exploite 732 MW pour son propre compte et pour le compte de tiers.

CONTACT

Elodie Fiorini
Secrétaire Général

Tél : +33 (0)4 42 906 596
e.fiorini@futuren-group.com

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 27 521 465,20 €

Siège social : 6 rue Christophe Colomb - 75008 Paris - France

Adresse administrative : Europarc de Pichaury - Bât. B9 - 1330, avenue JRGG de la Lauzière - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 - France

Tél : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - www.futuren-group.com

L'action est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code Mnemo : FTRN.

¹ Conformément aux articles 4.16.8.4 et 4.16.10 du contrat d'émission des OCEANES figurant en annexe de la note d'opération ayant reçu le visa n°14-591 le 7 novembre 2014 de l'Autorité des marchés financiers (voir communiqué du 5 juillet 2017).